

# LES ENJEUX RELATIFS AUX CONDITIONS D'ÉLEVAGE, DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL



Anne Garreta



## SECTION DE L'AGRICULTURE SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

### L'AVIS

Dans cet avis, le bien-être animal (BEA) n'est pas considéré sous le seul prisme des animaux et de leur sensibilité mais élargi à la question du travail des travailleurs (salariés et éleveurs), souvent sortis de ce concept lorsque cette question est abordée au quotidien. En effet la question des conditions de vie et de travail des salariés et des éleveurs structure l'ensemble de l'avis.

Le Cese a fait sienne la définition de l'Anses : « *Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de sa situation par l'animal.* »

Cette définition est ainsi complétée : « *Il ne saurait y avoir de bien-être des animaux de production sans des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les êtres humains en charge de leur élevage, transport et abattage.* » Cette deuxième dimension constitue un prérequis fondamental en s'intégrant dans le concept du *One Welfare*, « un seul bien-être », qui comprend aussi la préservation de l'environnement. Par ailleurs, l'avis insiste sur la nécessité d'une approche systémique sur ces questions. Le BEA doit être l'un des leviers de transition portée collectivement d'un modèle agricole qui a atteint ses limites.

**Le Bureau du Cese du 23 octobre 2018 a confié la préparation de cet avis à la section de L'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation.**

**Mme Anne Garreta, du groupe de la CGT, et Mme Marie-Noëlle Orain, du groupe des personnalités associées, ont été désignées comme rapporteuses.**

**De plus, Anne Garreta a eu la double casquette de suivre les travaux pour la CGT et d'être l'une de rapporteure de l'avis.**

## LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES DE L'AVIS

- **S'appuyer sur les territoires et les filières pour faire évoluer les systèmes de production**

Mettre en œuvre un plan national pour assurer un maillage territorial équilibré des abattoirs de proximité, notamment publics, en cohérence avec les projets alimentaires territoriaux.

- **Faire progresser et renforcer la réglementation européenne**

**et veiller à une application stricte de la réglementation en France et au sein de l'Union européenne grâce à la création d'emplois publics et un renforcement des contrôles publics et/ou indépendant.**

- **Prévoir dans les dispositions et les orientations à court et moyen termes de la PAC des mesures destinées à favoriser**

**et à accompagner les transitions des élevages vers des pratiques respectueuses des animaux, des hommes, des milieux naturels et du climat.**

- **Améliorer les conditions de transport des animaux**

Renforcer la réglementation (réduire les durées de transports d'animaux vivants par camion, à terme limitation à 8 heures dans

l'UE) et intensifier les contrôles.

- **Garantir de bonnes conditions d'abattage**

Dans les abattoirs, réductions de cadences, diminution du temps de travail par la création d'emplois pérennes, prise en compte de la pénibilité (rémunération, formation, retraite), *via* les conventions collectives et accords de branches. Émettre de fortes réserves quant à l'installation de caméras dans les abattoirs, celle-ci ne pouvant se substituer à l'inspection du vivant (respect du droit du travail des salariés).

- **Dans le cadre de l'abattage rituel, à l'instar de nombreux États membres de l'Union européenne, rendre obligatoire**

- **l'étourdissement pour concilier les rites et la réduction de la souffrance au moment de la mise à mort.**

- **Réorienter la recherche**

Amplifier les travaux de recherche fondamentale qui doivent contribuer aux recherches appliquées et à leur concrétisation.

- **Rendre accessible et mobiliser la formation tout au long de la vie**

Intégrer dans les référentiels de formation et de certification des métiers des filières animales la dimension BEA en y intégrant les relations humain-animal et ses enjeux.

- **Empêcher l'importation de viande qui ne respecte pas le bien-être animal**

Inclure systématiquement le BEA dans les accords de libre-échange (Tafta, Ceta, Mercosur...) pour interdire les importations de viande ne répondant pas aux normes en vigueur en Europe. La ratification de ces accords en l'état n'est donc pas possible.

- **Responsabiliser les consommateurs et répondre à leurs attentes**

S'appuyer sur la restauration collective pour inciter à adapter la proportion de produits carnés, en privilégiant la connaissance de l'origine, la qualité et la diversité des apports en protéines (animales ou végétales).

## DÉCLARATION DE LA CGT

Le « bien-être animal » : Est-ce une mode passagère savamment orchestrée, un enjeu mineur ou un véritable enjeu de société ?

Les questions relatives au « bien-être animal » interrogent le lien entre l'homme et l'animal, les rapports de production et plus globalement le mode de production capitaliste et, en son sein, le système agricole et agroalimentaire mondialisé. Bien des groupes de pression et autres intervenants veulent sortir les travailleurs de ce concept de bien-être animal alors qu'ils sont au cœur de ces problématiques. Cet avis replace les éleveurs et salariés, leurs conditions de vie et de travail en son centre. Il en fait un prérequis fondamental dans sa définition même. Ainsi, nombre de préconisations exigent-elles une amélioration des conditions de travail des salariés, la création d'emplois, la reconnaissance des qualifications et la valorisation des métiers. Nous nous félicitons de ces progrès dans le sens donné à la définition du « bien-être animal ».

Nous voudrions revenir sur trois points.

Tout d'abord, l'avis pointe très justement les conséquences du mode de production intensif et la recherche de gains de productivité à tout prix. L'agriculture est passée de l'élevage à la production de viande. Du mode

de production capitaliste, anarchique et source de gâchis de toutes sortes, il en découle la destruction d'animaux vivants considérés comme des « sous-produits » qualifiés de « non-valeur économique » parce que non rentables. Ce système économique fait marcher le monde sur la tête.

À noter également que de grandes entreprises, des *start-up*, souvent étrangères, se lancent dans des marchés qu'elles jugent prometteurs de produits végétaux de substitution, *in vitro* ou cellulaires.

Faut-il le rappeler, l'alimentation est un bien vital. Les besoins alimentaires de la population en quantité et en qualité devraient en être le moteur. Ensuite, la CGT partage les nombreuses réserves émises concernant l'installation de caméras dans les abattoirs. Concrètement, les caméras stigmatiseront les salariés, passant sous silence par exemple les responsabilités de l'employeur et les rapports de domination qui existent dans l'entreprise. Un salarié d'abattoir interrogé disait : « *L'écran est un mur qui ne ferait qu'exposer le salarié à une justice élitiste.* » Pour la CGT, l'installation de caméras est inacceptable.

Enfin, la CGT partage le positionnement de l'avis concernant les accords de libre-échange qui mettent

en danger les filières nationales d'élevage, en exacerbant la concurrence et en hypothéquant le respect du bien-être animal. La ratification de ces textes serait l'acceptation du moins-disant social et environnemental sur la question du bien-être animal.

Cet avis permet d'ouvrir, au travers de ces préconisations, de véritables perspectives réalistes répondant à des enjeux clairement identifiés.

La CGT sera exigeante quant à leur concrétisation.

Le groupe CGT a salué le travail réalisé par les rapporteuses et a voté cet avis.

### SCRUTIN

